

Table GIRT de l'unité d'aménagement (UA) 112-63
Fiche – Évaluation des solutions possibles
aux préoccupations – PAS 2026

1. IDENTIFICATION	
Personne ou organisme émetteur de préoccupation	Document de référence
Citoyen	
2. PRÉOCCUPATION	
Usage : x	
Opérationnelle : x	
Brève description de la préoccupation et des objectifs poursuivis afin de résoudre la problématique ou d'améliorer la situation :	
Citoyen « A la lumière des exigences de la norme FSC désormais mieux comprises par le grand public et les parties prenantes ayant participé à la journée thématique du 24 mars, notamment des représentants de l'industrie forestière et de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, il serait indiqué de ne pas seulement se limiter qu'à aggraver la perturbation naturelle causée par les chablis mais en même temps, de diminuer celle d'origine anthropique au sein des secteurs visés en procédant à la fermeture définitive des chemins d'accès aux chablis (des dizaines de km à tout le moins) une fois la récupération complétée. Cette fermeture devra briser la linéarité, assurer l'entrave à la circulation via monticules/tranchées et inclure l'enlèvement des ponçons, restauration du lit des ruisseaux ainsi que la décompaction & le reboisement. [...] POSITION : Bien que n'étant pas professionnel de la foresterie au fait des possibilités des abatteuses multifonctions, je suis en accord avec la récupération en 1 seul passage des bois en perdition en position hors sol (i.e. ne reposant pas sur le sol) faisant l'objet du présent PAS à la condition que le corridor de passage soit replanté avec des essences propices à l'habitat du caribou et, important, que les chemins donnant accès aux chablis soient fermés définitivement jusqu'à leur jonction en amont avec les chemins multiusages. » Citoyen « Dans son rapport de consultation publique sur le « PAS – Fermeture de chemin » du mois d'août dernier portant sur l'unité d'aménagement UA 112-63, la table « TGIRT » souligne entre autres l'importance de réduire le taux de perturbation dans la zone d'habitat en restauration (ZHR) du caribou de la Gaspésie et presse le MRNF d'agir. Le résultat de l'harmonisation de la table a fait en sorte de reconnaître l'enjeu de la protection de la biodiversité. Et important de souligner, l'objectif de participer à la restauration d'habitat faunique comme le milieu aquatique ou celui du caribou fut entériné. La fermeture de chemin comme moyen concret et prioritaire de restauration d'habitat fut aussi reconnue et retenue. [...] Comme les droits consentis d'aménagement doivent être respectés, il faut s'attendre à ce que cet approvisionnement, nécessitant l'agrandissement de la voirie forestière de l'unité, se fasse dans le 47% du territoire hors ZHR. Il ne faudrait pas que cette perturbation anthropique supplémentaire se fasse à l'intérieur de la ZHR et s'ajoute au taux de 87.4% (selon les données de 2022-2023) de perturbations combinées (anthropiques & naturelles) de l'habitat essentiel du caribou. »	

3. LOCALISATION DE LA PRÉOCCUPATION
Situer brièvement le territoire concerné par la préoccupation :
PAS
Carte jointe : Oui ☐ Non ☒
4. ENJEU
Voirie - Réduire le taux de perturbation
5. OBJECTIF
Fermer des chemins
6. ÉLÉMENTS DE SOLUTION EN VIGUEUR OU À VENIR
Identifier les mesures, les modalités, les ententes, etc. qui affectent l'enjeu:
- Récolte du PAS Chablis sans construction de nouveaux chemins ni augmentation du taux de perturbation (récolte des chablis totaux seulement) - Dans le contexte où les garanties d'approvisionnement doivent être honorées, la récolte de bois issus de perturbations naturelles permet de concentrer les efforts de récolte dans des secteurs où le bois est en perdition et d'éviter de compenser en récoltant ailleurs un peuplement mature sur pied. - Il n'est opérationnellement pas possible de récolter seulement les arbres tombés qui ne touchent pas le sol. - Fermeture des chemins après la récolte n'est pas possible étant donné les besoins en travaux sylvicoles (reboisement en épinette blanche (essence propice à recréer l'habitat), dégagement et nettoyage) pour assurer le contrôle des feuillus/fruitiers. - Des travaux de démantèlement de chemins sont en cours et se poursuivent à chaque année. Ceux-ci ciblent prioritairement les chemins se trouvant dans le massif de conservation, dans des zones où il y aura le meilleur gain en habitat pour le caribou (identifié par un outil développé par le secteur Faune) et où il n'y a pas de droits consentis. - Le démantèlement de chemins doit faire l'objet d'une consultation publique. - Il y a des chemins menant à des droits.
7. SOLUTIONS POTENTIELLES
Identifier des mesures, des modalités ou des actions pour solutionner l'enjeu et documenter les principaux avantages ou inconvénients pour chacune des solutions (évaluation des impacts des solutions possibles) :
D'autres actions sont requises pour réduire le taux de perturbation. Propositions de <i>récupération en 1 seul passage des bois en perdition en position hors sol</i> et que les chemins donnant accès aux chablis soient fermés définitivement ne sont pas applicable.
8. SOLUTIONS PRÉCONISÉES PAR LA TABLE
Identifier parmi les éléments de solutions potentielles ceux qui sont préconisés par la Table :
Proposition adoptée par la table.

9. ÉLÉMENTS PERMETTANT DE MESURER LE RESPECT DE LA MESURE D'HARMONISATION
Identifier les éléments qui permettront de vérifier que la mesure d'harmonisation a été respectée et les intégrer au R176.
10. CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES ET AUTRES COMMENTAIRES